



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le Mouvement Hlm s'engage dans la mise en œuvre du programme d'amélioration thermique de 800 000 logements sociaux

La rénovation thermique des 800 000 logements les moins performants du patrimoine locatif social<sup>1</sup> constitue un chantier prioritaire des organismes Hlm. Largement précurseur en matière de développement durable, le Mouvement Hlm a inscrit cette ambition au rang des engagements fondamentaux du **Projet Hlm** adopté au Congrès de Cannes en 2008.

**Thierry Repentin, Président de l'Union sociale pour l'habitat, a voulu concrétiser cet engagement.** A cette fin, **il a obtenu des avancées notables en matière de financement de l'Etat**, qui s'inscrivent dans le droit-fil des mesures de réduction de la consommation énergétique des bâtiments préconisées lors du Grenelle de l'Environnement.

Suite à une initiative parlementaire, la Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion qui vient d'être votée hier institue l'**application étendue du dégrèvement de la Taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) à hauteur de 25% du montant des travaux d'économie d'énergie**, prévu par l'article 1391 E du Code général des impôts. Ce dégrèvement sera imputé à l'ensemble des logements sociaux de l'organisme Hlm, dépendant d'un même centre des impôts. Il sera compensé intégralement aux collectivités locales par l'Etat.

**Par ailleurs est confirmé un « éco-prêt logement social » à taux bonifié de 1,9% en 2009-2010.**

Ainsi combinées, ces aides équivaldront en moyenne à une **subvention de 20% du montant des travaux, soit un taux comparable à celui dont bénéficie l'amélioration thermique du parc privé. Les organismes Hlm feront par ailleurs appel à leurs fonds propres.**

Grâce à ce dispositif, le Mouvement Hlm engagera **en 2009-2010 l'amélioration de 100 000 logements<sup>2</sup>** sur les 800 000 logements les moins performants qu'il aura identifiés. Le programme global porte sur une durée de 12 ans **sous réserve que l'éco-prêt soit reconduit au-delà de ces deux premières années.**

Cet engagement du Mouvement pourra se concrétiser dans une **Convention sur la mise en œuvre du programme d'amélioration de la performance énergétique de 800 000 logements sociaux** qui devrait être signée le 26 février prochain avec Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

#### Le saviez-vous ?

Grâce aux efforts des organismes, les consommations d'énergie des logements Hlm sont d'ores et déjà inférieures de 30% en moyenne à celles de l'ensemble des logements français. Ainsi, le parc Hlm, qui accueille 16% de la population, ne contribue aujourd'hui que pour 11% aux émissions de CO2 produites par le secteur résidentiel. La consommation énergétique moyenne du parc social public en énergie primaire est de 170 KWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>/an contre 240 pour l'ensemble du parc résidentiel.

L'Union sociale pour l'habitat représente quelque 800 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération des Offres publiques de l'habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes de logement social).

Elle remplit trois missions :

- Un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique
- Une mission de réflexion et d'étude et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat
- Une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm.

En 2008, l'Union sociale pour l'habitat s'est dotée d'un **Projet ambitieux et fédérateur pour l'ensemble du Mouvement Hlm**, à travers lequel celui-ci réaffirme avec force la spécificité de ses missions et de ses modes d'intervention.

Pour en savoir plus : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org) - Pour connaître le **Projet Hlm** : [www.projethlm.org](http://www.projethlm.org)

Paris, le 20 février 2009

**Contacts :** Nelly Haudegand / Christine Dalle - Direction de la Communication - Tél. : 01 40 75 78 00

<sup>1</sup> Dont la consommation annuelle d'énergie primaire est supérieure 230 KWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>/an.

<sup>2</sup> Consommation ramenée à des valeurs inférieures à 150 KWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.